



Lettre d'information N°77 - 10 septembre 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Face à une sécheresse historique, le Gouvernement déploie un plan dépassant un milliard d'euros. Retour sur les soutiens mobilisés.

Une échéance à ne pas manquer ! Travailleurs « grands rouleurs », salariés, indépendants et exploitants agricoles disposent d'un mois supplémentaire pour solliciter l'aide carburant de 100 €.



A la une

Un milliard d'euros pour sauver la production agricole : Face à une sécheresse historique ayant frappé 65 % du territoire et provoqué des pertes de rendement dépassant 50 % dans de nombreuses régions, le Gouvernement déploie un plan exceptionnel de plus d'un milliard d'euros. Objectif : indemniser rapidement les pertes, éviter les faillites et relancer la production.

Indemnité carburant : La période de demande de l'aide carburant destinée aux travailleurs « grands rouleurs » est prolongée jusqu'au 30 septembre 2026.

Dans le reste de l'actualité

Fonds de réarmement agricole de 235 M€ : Un fonds exceptionnel de 235 millions d'euros est instauré afin d'apporter un soutien de trésorerie aux exploitations agricoles les plus touchées par les épisodes de canicule, de sécheresse et, dans certains cas, les incendies survenus au printemps et à l'été 2026. Les premiers

versements sont attendus dès le mois d'octobre. Une note de service du 5 septembre 2026, signée par la ministre de l'Agriculture, précise les modalités d'intervention.

Installation des conjoints : Le décret n° 2026-757 du 8 août 2026 met en œuvre l'exonération dégressive de cotisations sociales destinée à accompagner l'installation des conjoints collaborateurs, très majoritairement des femmes, comme cheffes d'exploitation ou coexploitantes. Cette mesure constitue l'une des premières concrétisations du plan d'action d'Annie Genevard en faveur des femmes en agriculture.

Politique d'installation et de la transmission : Le décret n°2026-844 du 7 septembre 2026 réorganise la gouvernance de l'installation-transmission en agriculture.

Régime unique de la haie : Le décret n°2026-829 du 28 août 2026 déploie le régime unique de la haie prévu par la loi du 24 mars 2025. Il détaille les modalités de la déclaration unique préalable aux projets de destruction, les cas nécessitant une autorisation et les règles de compensation.

Retraites des salariés agricoles : Deux décrets n° 2026-699 et n° 2026-700 du 29 juillet 2026 améliorent la prise en compte de la parentalité dans le calcul des pensions, en ajustant le nombre d'années retenues pour le salaire annuel moyen (SAM) et en intégrant des trimestres pour enfants dans les départs anticipés pour longue carrière.

Champagne : Un arrêté du 7 août 2026 assouplit, pour la campagne viticole 2026-2027, les règles d'achat de vendanges dans l'AOC Champagne. Une mesure attendue.